



KIMMO IMMO
Route de Philippeville, 167
6010 Couillet

Charleroi, le lundi 05 mai 2025.

Par mail.

Concerne : ACP Vendée – vente appt A2 (PETIT)

Madame Vanderavrot,

J'ai le plaisir de vous communiquer :

§ 1.

1° le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve, au sens du § 5, alinéas 2 et 3;

>>> fonds de roulement : 11 974,91 € – fonds de réserve : 9 831,84 €

2° le montant des arriérés éventuels dus par le cédant;

>>> 271,50 € + 220 € d'honoraires en réponse à ce courrier, à verser sur le compte BE48 0689 4878 6127. Ces arriérés sont dus sous réserve des montants complémentaires calculés lors du décompte annuel des charges.

3° la situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété ;

>>> néant.

4° le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la propriété;

>>> Des procédures contre Baticonfort, la Caisse Foncière et la Caisse Foncière Luxembourgeoise sont en cours en vue de récupérer des provisions pour charges non versées.

Syndic • Gestion locative • Vente • Location

☎ 071/33.15.00 • ✉ info@sepi-immo.be • 🌐 www.sepi-immo.be

Boulevard Audent, 45 • 6000 Charleroi

5° les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années ;

>>> En annexe.

6° une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

>>> En annexe.

§ 2.

1° le montant des dépenses de conservation, d'entretien, de réparation et de réfection décidées par l'assemblée générale ou le syndic avant la date certaine du transfert de la propriété mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ;

>>> néant.

2° un état des appels de fonds approuvés par l'assemblée générale des copropriétaires avant la date certaine du transfert de propriété et le coût des travaux urgents dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ;

>>> néant.

3° un état des frais liés à l'acquisition de parties communes, décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ;

>>> néant

Syndic • Gestion locative • Vente • Location

☎ 071/33.15.00 • ✉ info@sepi-immo.be • 🌐 www.sepi-immo.be

Boulevard Audent, 45 • 6000 Charleroi

4° un état des dettes certaines dues par l'association des copropriétaires à la suite de litiges nés avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date.

>>> néant

En restant à votre disposition pour toutes les questions éventuelles, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pour SEPI immobilier
Adrien COLMANT.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Adrien Colmant', written over a horizontal line.

Syndic • Gestion locative • Vente • Location

📞 071/33.15.00 • ✉ info@sepi-immo.be • 🌐 www.sepi-immo.be

Boulevard Audent, 45 • 6000 Charleroi

